

COMMUNE DE LA CELLETTE



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de La Cellette est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie, pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire,
Jean-Claude CAZEAU

Où s'informer :

Mairie : 04.73.85.60.19

Préfecture : 04.73.98.63.63

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Météo France : 08.92.68.02.63

SDIS : 04.73.98.15.18

DDAF : 04.73.42.14.14

Sites Internet :

www.la-cellette63.fr

www.prim.net

www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr

www.puy-de-dome.pref.gouv.fr

<http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.sisfrance.net

www.météofrance.fr

Radio :

France Bleu Pays d' Auvergne : 102.5 M

MOUVEMENTS de TERRAIN COULÉES de BOUE



Que doit faire la population

Avant (dans tous les cas) :

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (radio, TV, ...)

Après (dans tous les cas) :

Evaluer les dégâts et les dangers.

Informez les autorités

RISQUE D'INONDATION



Que doit faire la population

Avant la crue :

Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet.

Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, dangereux ou polluants.

Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.

Aménager les entrées possibles d'eau, amarrer les cuves, etc...

Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures ...

Pendant :

S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline ...

et de façon plus spécifique :

Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,

Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

Après :

Informez les autorités de tout danger.

Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques et de façon plus spécifique :

Aérer,

Désinfecter à l'eau de javel,

Chauffer dès que possible.

RISQUE SISMIQUE



Que doit faire la population

Avant :

Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.

Fixer les appareils et meubles lourds.

Repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

Pendant :

Si on se trouve à l'intérieur de locaux : s'éloigner des fenêtres. Se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse.

Si on se trouve à l'extérieur de locaux : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques etc...), à défaut, s'abriter sous un porche.

Si on est en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après :

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

Couper l'eau, le gaz et l'électricité.

En cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours.

Ne pas fumer, ni allumer.

RISQUE FEU DE FORET



Que doit faire la population

Avant :

Ne jamais allumer de feu en forêt.

Repérer les chemins d'évacuation, les abris.

Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels ...).

Débroussailler autour de la maison et les chemins d'accès privés.

Limiter l'accumulation des matières combustibles.

Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

Ne pas stationner devant les allées forestières.

Pendant :

Alerter les sapeurs-pompiers au 18 ou 112.

Si possible (lorsqu'il est naissant et sans se mettre en danger) attaquer le feu.

Rechercher un abri en fuyant dos au feu, respirer à travers un linge humide.

En voiture, ne pas sortir, fermer les vitres et allumer les phares pour vous faire repérer.

Ouvrir le portail de votre terrain.

Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt.

Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur).

S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.

Fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides.

Rentrer les tuyaux d'arrosage.

Après :

Éteindre les foyers résiduels.

RISQUE TEMPETE



Que doit faire la population

Avis de tempête très violente :

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations.

Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Conseils de comportement :

Dans la mesure du possible restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.